

<https://barentin.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article691>



# - Obligations de service

- Gestion de l'école - Textes de référence -

Date de mise en ligne : vendredi 8 janvier 2016

---

Copyright © Circonscription de Barentin - Tous droits réservés

---

**La circulaire n° 2013-019 du 4-2-2013 précise l'organisation du service des enseignants du premier degré.**

Elle définit la répartition des 108 heures annuelles de service.

Elle relate les particularités concernant les obligations de service des enseignants du premier degré (compléments de temps partiel et postes fractionnés, service des titulaires remplaçants, service des maîtres formateurs, service des directeurs d'école, services des enseignants spécialisés).



Vous retrouverez en documents joints une infographie sur l'organisation de service ainsi que la circulaire au format .pdf ou en ligne par le biais du lien ci-dessous.